



# INVITATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Lundi, 8 April 2024, 10h00  
(ouverture des portes à 9h30)

Kongresshaus Zürich, Gartensaal, entrée G  
Claridenstrasse 1, 8002 Zurich

## Adresse de contact

VZ Holding SA  
Innere Güterstrasse 2  
6300 Zoug  
Téléphone +41 58 411 80 00  
E-mail: [ir@vzch.com](mailto:ir@vzch.com)

# ORDRE DU JOUR ET PROPOSITIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

## 1. Approbation des rapports financiers et non financiers

### 1.1 Approbation du rapport de gestion, des comptes annuels de VZ Holding SA et des comptes consolidés de l'exercice 2023 ; prise de connaissance des rapports de l'organe de révision

Le Conseil d'administration **propose** d'approuver le rapport de gestion, les comptes annuels de VZ Holding SA et les comptes consolidés de l'exercice 2023.

#### Explication :

L'Assemblée générale statue sur le rapport de gestion, les comptes annuels de VZ Holding SA et les comptes consolidés (art. 698, al. 2, ch. 3 et 4 du Code des obligations suisse (CO) et art. 7, ch. 3 des statuts de VZ Holding SA).

Le rapport de gestion, les comptes annuels de VZ Holding SA et les comptes consolidés peuvent être commandés ou téléchargés ([www.vzch.com/rapports](http://www.vzch.com/rapports)). PricewaterhouseCoopers SA contrôle respectivement les comptes annuels de VZ Holding SA ainsi que les comptes consolidés et recommande à l'Assemblée générale, d'approuver ces deux comptes sans réserve.

### 1.2 Approbation du rapport de l'exercice 2023 sur les questions non financières

Le Conseil d'administration **propose** d'approuver le rapport du Groupe VZ de l'exercice 2023 sur les questions non financières.

#### Explication :

L'Assemblée générale statue sur le rapport sur les questions non financières (art. 964c, al. 1 CO et art. 7, ch. 9 des statuts de VZ Holding SA). En tant qu'entreprise cotée en bourse, VZ Holding SA doit publier depuis l'exercice 2023 un rapport sur les questions non financières. Elle y rend compte des questions environnementales et sociales, des questions de personnel, du respect des droits humains et de la lutte contre la corruption. Le rapport est publié ici : [www.vzch.com/fr/relations-investisseurs](http://www.vzch.com/fr/relations-investisseurs).

## 2. Décharge aux membres du Conseil d'administration et de la Direction

Le Conseil d'administration **propose** de donner décharge aux membres du Conseil d'administration et de la Direction pour l'exercice 2023.

#### Explication :

L'Assemblée générale statue sur la décharge aux membres du Conseil d'administration et de la Direction (art. 698, al. 2, ch. 7 CO et art. 7, ch. 4 des statuts de VZ Holding SA).

La décharge concerne les invocations en responsabilité au titre de l'exercice 2023. Ce faisant, les actionnaires et VZ Holding SA renoncent à faire valoir toute demande d'indemnisation à l'encontre des membres du Conseil d'administration et de la Direction du fait de leurs actes lors de cet exercice ainsi que d'événements survenus au cours d'exercices précédents et dont ils ont eu connaissance en 2023.

## 3. Affectation du bénéfice disponible de VZ Holding SA

Report du bénéfice de l'exercice précédent	MCHF	100'100
Bénéfice net 2023 de VZ Holding SA	MCHF	122'887
Bénéfice disponible	MCHF	222'987

Le Conseil d'administration **propose** d'affecter comme suit le bénéfice disponible figurant au bilan :

Dividende	MCHF 88'189
Report à nouveau	MCHF 134'798

**Explication :**

L'Assemblée générale décide de l'affectation du bénéfice inscrit au bilan et fixe en particulier le montant du dividende (art. 698, al. 2, ch. 4 CO et art. 7, ch. 3 des statuts de VZ Holding SA).

Le dividende total, à hauteur de 88,2 mio. de francs, correspond à un dividende brut de 2,24 franc par action nominative ouvrant droit au dividende d'une valeur nominale de 0,05 franc. Si les actionnaires approuvent cette proposition, les dividendes seront versés à compter du 12 avril 2024 déduction faite de l'impôt fédéral anticipé de 35 %.

## 4. Élections

### 4.1 Élection du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration **propose** de réélire individuellement les membres suivants pour une année supplémentaire :

- Roland Iff
- Dr. Albrecht Langhart
- Roland Ledergerber
- Olivier de Perregaux

Le Conseil d'administration **propose** en outre d'élire individuellement les personnes suivantes comme nouveaux membres du Conseil d'administration pour une année :

- Nadia Tarolli Schmidt
- Henriette Wendt

**Explication :**

L'Assemblée générale élit chaque membre du Conseil d'administration individuellement pour un mandat d'un an jusqu'à la clôture de la prochaine assemblée générale ordinaire (art. 698, al. 2, ch. 2 CO; art. 7, ch. 2 et art. 14 des statuts de VZ Holding SA). Les curriculum vitae des membres actuels du Conseil d'administration figurent au chapitre « Corporate Governance » du rapport de gestion 2023 et sont publiés sur [www.vzch.com](http://www.vzch.com) à la rubrique Investor Relations/Gouvernance d'entreprise/Membres du Conseil d'administration.

**Nadia Tarolli Schmidt** travaille pour l'étude d'avocats bâloise VISCHER AG depuis 2005, et elle est associée depuis 2010. Elle dirige l'équipe Fiscalité de Bâle ainsi que le groupe spécialisé Prévoyance professionnelle. Elle est également membre du groupe spécialisé Banque & Finance. Avant cela, elle a travaillé à la commission des recours fiscaux du canton de Zurich et dans diverses entreprises. Nadia Tarolli Schmidt a obtenu une licence en droit en 1999 à l'Université de Bâle, puis le brevet d'avocat, et elle est aujourd'hui experte fiscale diplômée. Elle est née en 1973 et est suisse et italienne. Nadia Tarolli Schmidt siège notamment au Conseil d'administration de la Banque cantonale de Bâle-Campagne ainsi qu'au Conseil d'administration d'autres entreprises – dont certaines cotées en bourse. Elle respecte la limite de mandats qu'applique VZ Holding (art. 21 des statuts de VZ Holding SA).

**Henriette Wendt** est Chief Operating Officer (COO) d'Axpo Holding AG depuis 2021. De 2019 à 2021, elle a occupé le poste de Marketing & Operations Officer chez Microsoft Suisse. Avant cela, elle a travaillé principalement pour des entreprises du domaine des télécommunications, telles que Telia Company, Swisscom et Motorola. Au sein de l'entreprise suédoise Telia Company, où elle était membre de la direction du groupe, elle gérait les affaires de la société en Lituanie, en Estonie et au Danemark. Henriette Wendt est titulaire d'un Master in Business Strategy de l'International Business School ESSEC de Paris. Elle est née en 1969 et est danoise. Henriette Wendt est membre du Conseil d'administration de CKW et respecte la limite de mandats qu'applique VZ Holding (art. 21 des statuts de VZ Holding SA).

#### 4.2 Élection du président du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration **propose** de réélire Matthias Reinhart pour un an en qualité de membre et de président du Conseil d'administration au cours du même vote.

**Explication :**

L'Assemblée générale élit le président du Conseil d'administration pour un mandat d'un an jusqu'à la clôture de la prochaine assemblée générale ordinaire (art. 698, al. 3, ch. 1 CO; art. 7, ch. 2 et art. 14 des statuts de VZ Holding SA). Le curriculum vitae du président du Conseil d'administration figure au chapitre « Corporate Governance » du rapport de gestion 2023 et est publié sur [www.vzch.com](http://www.vzch.com) à la rubrique Investor Relations/Gouvernance d'entreprise/Membres du Conseil d'administration.

#### 4.3 Élection du comité de rémunération

Le Conseil d'administration **propose** de réélire individuellement les membres du Conseil d'administration suivants pour un an au comité de rémunération :

- Roland Ledergerber
- Matthias Reinhart
- Roland Iff

**Explication :**

L'Assemblée générale élit chaque membre du comité de rémunération individuellement pour un mandat d'un an jusqu'à la clôture de la prochaine assemblée générale ordinaire (art. 698, al. 3, ch. 2 CO; art. 7, ch. 2 et art. 19 des statuts de VZ Holding SA).

#### 5. Élection du représentant indépendant

Le Conseil d'administration **propose** de réélire le Cabinet Juridique Keller SA, Splügenstrasse 8, 8002 Zurich, en qualité de représentant indépendant de VZ Holding SA pour une année de plus.

**Explication :**

L'Assemblée générale élit le représentant indépendant pour un mandat d'un an jusqu'à la clôture de la prochaine assemblée générale ordinaire (art. 698, al. 3, ch. 3 CO; art. 7, ch. 2 et art. 12 des statuts de VZ Holding SA). Le Cabinet Juridique Keller SA a confirmé disposer de l'indépendance requise pour exercer ce mandat.

## 6. Élection de l'organe de révision

Le Conseil d'administration **propose** de réélire PricewaterhouseCoopers SA, Zurich, pour l'exercice 2024 en qualité d'organe de révision de VZ Holding SA.

### Explication :

L'Assemblée générale élit un organe de révision chaque année (art. 698, al. 2, ch. 2 CO; art. 7, ch. 2 et art. 22 des statuts de VZ Holding SA). La société d'audit PricewaterhouseCoopers SA est inscrite comme entreprise de révision soumise à la surveillance de l'État auprès de l'Autorité fédérale de surveillance en matière de révision et a confirmé disposer de l'indépendance requise pour exercer ce mandat. PricewaterhouseCoopers SA exerce ce mandat depuis 2012 pour VZ Holding SA.

## 7. Approbation des rémunérations

### 7.1 Rémunération du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration **propose** d'approuver, pour la période de mandat 2024/2025, un montant de 730'000 francs (cotisations aux assurances sociales de l'employeur incluses) comme rémunération maximale du Conseil d'administration.

#### Explication :

L'Assemblée générale statue sur la somme totale maximale allouée à la rémunération du Conseil d'administration jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire (art. 698, al. 3, ch. 4 CO; art. 7, ch. 6 et art. 17, ch. 1 des statuts de VZ Holding SA).

### 7.2 Rémunération fixe de la Direction

Le Conseil d'administration propose d'approuver, pour l'exercice 2024, un montant de 4'060'000 francs (cotisations aux assurances sociales de l'employeur et autres composantes du salaire incluses) comme rémunération fixe maximale de la Direction.

#### Explication :

L'Assemblée générale statue sur la somme totale maximale allouée à la rémunération fixe de la Direction pour l'exercice en cours (art. 698, al. 3, ch. 4 CO; art. 7, ch. 6 et art. 17, ch. 2 des statuts de VZ Holding SA).

### 7.3 Rémunération variable de la Direction

Le Conseil d'administration **propose** d'approuver, pour l'exercice 2023, un montant de 3'317'000 francs (cotisations aux assurances sociales de l'employeur incluses) comme rémunération variable de la Direction.

#### Explication :

L'Assemblée générale statue sur la somme totale allouée à la rémunération variable de la Direction au titre de l'exercice écoulé (art. 698, al. 3, ch. 4 CO; art. 7, ch. 6 et art. 17, ch. 3 des statuts de VZ Holding SA).

Des informations et explications plus détaillées figurent dans le rapport de rémunération inclus dans le rapport annuel 2023.

## POINTS D'ORGANISATION

Veillez retourner votre formulaire d'inscription **rempli et signé** d'ici le 3 avril 2024 dans l'enveloppe ci-jointe au registre des actions de VZ Holding SA.

### Participation en personne

Si vous prenez personnellement part à l'assemblée générale, une carte d'admission vous sera envoyée à l'adresse de votre choix.

### Représentation et octroi de procuration

Les actionnaires qui ne participent pas à l'assemblée générale peuvent se faire représenter par **une personne de leur choix** ou par le **représentant indépendant** au sens de l'art. 689c CO:

Cabinet Juridique Keller SA, Splügenstrasse 8, 8002 Zurich

Jusqu'au 4 avril 2024, vous pouvez aussi commander votre carte d'admission en ligne ou bien donner procuration en ligne au représentant indépendant et lui transmettre vos instructions. Votre code d'accès se trouve sur le formulaire de procuration.

Procurations et instructions sont uniquement valables pour l'assemblée générale du 8 avril 2024. En l'absence d'instructions, le représentant s'abstiendra de voter.

### Droit de vote

Toutes les actions de VZ Holding SA inscrites le 3 avril 2024 avec droit de vote au registre des actions ouvriront droit au vote lors de l'assemblée générale du 8 avril 2024. Le registre des actions sera fermé du 4 au 8 avril 2024. Durant cette période, aucune action nominative n'y sera inscrite. L'enregistrement des actionnaires aux fins de l'exercice de leur droit de vote n'a **aucune influence sur la négociabilité des actions**, que ce soit avant, pendant ou après une assemblée générale.

### Départ avant la fin de l'assemblée générale

Si vous quittez prématurément l'assemblée générale, veuillez remettre le matériel de vote non utilisé à la sortie afin que votre présence puisse être consignée correctement.

### Rapport annuel et rapports de l'organe de révision

Le rapport annuel 2023 contient le rapport de gestion, les comptes annuels de VZ Holding SA, les comptes consolidés, le rapport de rémunération ainsi que les rapports de l'organe de révision pour l'exercice 2023. Le rapport annuel peut être commandé ou téléchargé ([www.vzch.com/rapports](http://www.vzch.com/rapports)).

Zoug, le 29 février 2024

VZ Holding SA  
Pour le Conseil d'administration



Matthias Reinhart

L'invitation en langue allemande constitue le texte original. En cas de divergences dans la version anglaise ou française, l'original fait foi.